RÈGLEMENT
CONCOURS SANS OBLIGATION D'ACHAT
CO-CRÉATION TARTE À MOI

Article 1er – GÉNÉRALITÉS

Ce règlement (le « **Règlement** ») s'applique au concours « Co-création TARTE À MOI » (le « **Concours** ») organisé par La Lorraine Ninove SA, ayant son siège social à Elisabethlaan 143, 9400 Ninove, BCE : 0402.225.247 (désignée « l'**Organisateur** » ou « **LLBG** »).

La marque « Tarte à moi » est la propriété exclusive du groupe La Lorraine Bakery à laquelle appartient l'Organisateur et est synonyme de tartes au goût du fait-maison.

Le concours a pour objectif de renforcer la marque et la notoriété de « Tarte à moi », mais aussi d'étendre la gamme de tartes.

Les questions ou les réclamations relatives au Concours peuvent être adressées à l'Organisateur en envoyant un e-mail à l'adresse info@tarteamoi.be, et seront définitivement arbitrées par l'Organisateur sans le moindre recours.

Article 2– DURÉE

Le Concours prend cours le 20 février 2025 pour se terminer le 19 mars 2025 à 23h59. Le vainqueur sera annoncé le 15 mai 2025.

ARTICLE 3 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au Concours est réservée à toutes les personnes physiques domiciliées en Belgique.

Les mineurs, à partie de l'âge de 16 ans, peuvent participer au Concours à condition qu'ils aient obtenu le consentement de leurs parents (ou d'une personne qui exerce l'autorité parentale) pour ce faire. En cas de participation d'un mineur âgé d'au moins 16 ans, il est entendu qu'il en a obtenu le consentement. L'Organisateur se réserve le droit de demander à tout moment la confirmation écrite du consentement obtenu et de le vérifier d'autres manières mais aussi d'exclure du concours tout mineur qui ne peut pas transmettre pareille confirmation sans délai ou dans un délai raisonnable fixé par l'Organisateur.

La participation au Concours n'est pas assortie d'une obligation d'achat.

La participation au Concours n'est possible qu'en passant par le site web : www.tarteamoi.be. Le présent Règlement est disponible à tout moment sur le site web précité. Toutes les informations communiquées dans le cadre du présent Concours sont traitées conformément à la politique en matière de protection de la vie privée de LLBG,

laquelle est accessible à tout moment à l'adresse https://order.llbg.com/lalorraine/fr/privacy.

Trois participations par personne sont permises, pour autant qu'il a été satisfait aux conditions posées au Règlement.

La participation doit toujours intervenir à titre personnel et ne peut en aucun cas émaner de plusieurs personnes. Tous les frais de participation au Concours et le cas échéant à la réception du prix, sont intégralement à charge du participant.

En participant au Concours, le participant déclare avoir lu au préalable ce Règlement de même que la politique en matière de protection de la vie privée, les comprendre et les accepter intégralement.

L'Organisateur peut exclure à tout moment et à sa discrétion une personne de la participation au Concours, par exemple dans l'éventualité d'une violation à l'une quelconque des conditions de participation posées au présent Règlement, en cas d'abus, de dol ou bien de participation de mauvaise foi au Concours ou tout autre agissement qui a ou peut avoir un impact négatif sur la réputation de l'Organisateur (ou de l'une quelconque de ses marques). Tout décision est définitive et aucun recours n'est possible à l'encontre de ladite décision.

Sont expressément exclues d'une participation au Concours toutes les personnes qui (a) ont un lien direct ou indirect avec l'Organisateur (membres du personnel, collaborateurs, etc.) et relèvent de l'équipe commerciale et marketing de l'Unité opérationnelle Fresh de LLBG, (b) étaient directement ou indirectement liées à l'organisation du Concours, et/ou (c) font partie du jury du concours, de même que les membres des familles (ascendants, descendants, époux, frères et sœurs) des personnes précitées mentionnées sous (b) et (c)

ARTICLE 4 : PARTICIPATION ET DÉROULEMENT DU CONCOURS

4.1 Inscription

Pour participer au Concours, le participant doit :

1. consulter le site web www.tarteamoi.be durant la durée du Concours ;
2. visionner le film promotionnel de Tarte à moi ;
3. remplir les données à caractère personnel nécessaires sur le site web ;
4. communiquer sa propre recette de tarte assortie d'une jolie photographie de la tarte (à partager ou non sur Facebook) ;
5. accepter de règlement du concours

Est invalidée toute participation incomplète ou participation qui est envoyée autrement que de la manière prévue à ce règlement de concours, ou encore qui arrive après le 19

mars 2025 à 23 heures 59. Le participant est personnellement responsable de l'exhaustivité et du caractère exact des données soumises. Le participant se porte fort et garantit à ce que sa propre recette de tarte n'enfreigne pas le moindre droit de propriété intellectuelle de tiers, et garantira immédiatement et pleinement l'Organisateur de toute demande ou droit à cet égard.

Toutes les recettes de tartes soumises doivent répondre aux conditions suivantes, à défaut de quoi elles ne seront pas retenues pour le Concours :

- pas d'utilisation d'arachides ou de produits dérivés d'arachides
- uniquement des tartes sucrées (pas de tartes salées comme des quiches) ;
- avoir une forme de tarte classique (donc pas de pièces montées de tartes) et entrer dans une boite type de « Tarte à moi » (175 cm de large, 175 cm de long et 65 cm de haut).

4.2 Présélection sur la base de la recette (10 candidats-gagnants)

L'équipe marketing de l'Organisateur sélectionnera le 21 mars 2025 les 14 meilleures recettes parmi toutes celles soumises, de manière pleinement discrétionnaire.

Les participants parmi les 10 meilleurs d'entre eux seront ensuite invités par l'Organisateur le 21 mars 2025 par e-mail (à l'adresse e-mail qu'il a renseignée à sa participation) pour l'événement en présentiel qui se tiendra le 30 mars 2025 à Gand (l'adresse sera communiquée dans l'e-mail).

Les 10 participants sélectionnés doivent confirmer leur présence au concours en présentiel par e-mail au plus tard avant le 23 mars 2025 à 23 heures 59, à défaut de quoi leur place sera transféré irrévocablement, sans le moindre droit à une compensation, au participant présélectionné suivant.

4.3 Présélection sur la base des dégustations (3 candidats-gagnants)

Les 10 participants sélectionnés doivent cuisiner 2 tartes complètes (selon la recette qu'ils ont soumise) et l'apporter au concours en présentiel, où elle sera goûtée par un jury du concours constitué par l'Organisateur et composé de 2 bloggeurs/influenceurs, 2 collaborateurs de chez « Tarte à moi » et 2 représentants de Delhaize (le « Jury du Concours »).

De commun accord, le Jury du Concours retiendra les 3 meilleures recettes, d'après leur jugement indépendant, pour la phase finale du concours. Leur décision est définitive et non susceptible du moindre recours. Le Jury du Concours ne doit pas motiver sa décision et elle conserve sa pleine liberté décisionnelle.

4.4 Phase finale (1 vainqueur)

Dans la période considérée du 17 avril 2025 au 11 mai 2025 - 23 heures 59, il est possible de voter via le site web www.tarte-à-moi pour la recette participante de son choix.

Le vainqueur du Concours est élu le 15 mai 2025 partant des critères suivants :

- vote du Jury du Concours - valeur 50 % du score final
- Vote du consommateurs – valeur 50 % du score final

Le vainqueur du Concours remporte

- une place dans l'assortiment de Tarte à moi avec sa recette
- une Tarte à Moi party pour 25 amis (à organiser entre le 1er juillet 2025 et le 31 décembre 2025), d'une valeur maximale de 100 euros par personne.

Le gagnant de la deuxième et la troisième meilleure tarte remporte des bons à valoir pour des tartes d'une valeur de 150 euro (TVA comprise) valables jusqu'au 31 décembre 2025 et utilisables exclusivement par le vainqueur.

Les gagnants sont avertis personnellement par e-mail où il leur sera expliqué ce qu'ils doivent faire pour réceptionner leur prix. Les gagnants doivent récupérer leur prix endéans la date de validité mentionnée pour réclamer leur prix. En cas de défaillance du gagnant, le prix sera annulé et le gagnant ne pourra en aucun cas réclamer le prix.

L'Organisateur se réserve le droit d'utiliser le nom des trois gagnants finaux à des fins promotionnelles.

La tarte gagnante sera reprise parmi la gamme Tarte à moi, sans que le vainqueur ait droit à la moindre indemnité ou toute part dans le chiffre d'affaires de cette tarte. L'Organisateur peut ajouter à tout moment un ingrédient et/ou en retirer un aux recettes de tartes soumises, mais toujours en poursuivant le but de conserver l'originalité de la tarte.

ARTICLE 5 - PRIX

Les prix sont incessibles, non échangeables, non monnayables, non extensibles et non modifiables, et soumis aux conditions générales du (des) fournisseur(s). En fonction des circonstances et des possibilités, l'Organisateur se réserve le droit à tout moment de substituer le prix remporté par un prix équivalent d'une valeur équivalente.

ARTICLE 6 – RESPONSABILITÉ

La participation au Concours entend la prise de connaissance et l'acceptation des caractéristiques et limitations de l'internet, notamment en ce qui concerne les prestations techniques, le risque d'interruptions et, plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transfert par l'internet, l'absence de sécurisation de

certaines données contre d'éventuelles redirections et les risques de contamination par d'éventuels virus sur le réseau.

Par conséquent, l'Organisateur ne peut être en aucun cas tenu responsable des éléments suivants, entre autres choses :

• les transmissions via l'internet.
• le mauvais fonctionnement de l'internet et/ou du logiciel utilisé.
• Les conséquences de virus, bugs, anomalies, défauts techniques.
• Quelque défaut technique, matériel et logiciel que ce soit, de quelque nature que ce soit par ailleurs.

Chaque participant doit prendre toutes les mesures nécessaires pour sécuriser ses propres données et/ou les programmes logiciels sur son équipement informatique et/ou son site, contre quelque atteinte que ce soit.

Ni l'Organisateur ni ses collaborateurs ou le moindre autre tiers qui a coopéré à ce Concours, ne peuvent, sauf faute grave ou intentionnelle ou encore en cas de dol, être tenus responsable des dommages directs ou indirects consécutifs à la participation au Concours, une interruption, pour quelque dysfonctionnement que ce soit, l'attribution des prix, l'exclusion de participants ou la fin du Concours à quelque titre que ce soit.

La participation au concours relève de l'entière responsabilité des participants.

L'Organisateur ne peut guère davantage être tenu responsable en cas de nécessité de devoir modifier, écourter ou annuler le présent concours en raison de la force majeure ou pour des raisons indépendantes de sa volonté. L'Organisateur se réserve le droit de prolonger la durée du concours ou de reporter toute date annoncée.

L'Organisateur peut apporter des modifications au règlement à tout moment par voie de mention sur le site web www.tarteamoi.be.

L'Organisateur ne peut être tenu responsable de la qualité tarifaire ou d'éventuelles dommages de toute nature qui résulteraient de l'attribution ou de l'utilisation du Prix.

ARTICLE 7 - DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le participant endosse l'entière responsabilité des recettes, photographies, portraits, images et/ou éléments textuels fournis et garantit à l'Organisateur que l'utilisation de la recette ou de la photographie ne porte pas atteinte aux droits à l'image et/ou aux droits moraux de tiers, aux droits de propriété intellectuelle de tiers (dont les marques, les dessins et modèles et les droits d'auteur) ni n'est illégale de quelque manière que ce soit à l'égard de tiers, ou que le participant dispose de l'autorisation requise pour utiliser la recette et/ou la photographie. Le participant garantira l'Organisateur de toute

réclamation, financière ou autre, de tiers résultant de, ou en relation avec, toute violation réelle ou présumée de cette garantie, en ce compris les coûts associés aux procédures judiciaires et à l'assistance d'un avocat. L'Organisateur se réserve le droit de refuser à tout moment une recette ou une photographie, sans les moindres dommages-intérêts, s'il estime qu'une violation a été commise ou peut être commise au droits à l'image et /et droits moraux de tiers, aux droits de propriété intellectuelle de tiers (dont les marques, les dessins et modèles et les droits d'auteur) qu'elle est par ailleurs illégale à l'égard de tiers ou qu'elle est contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

En participant au Concours, le participant déclare consentir expressément à ce que les photographies et le recettes soumises puissent être publiées et reproduites par l'Organisateur, ou les sociétés directement ou indirectement y liées, sans la moindre indemnité, utilisées de manière illimitée dans le temps et sans limite territoriale, à des fins marketing et communicationnelles en cause du Concours, notamment sur les réseaux sociaux comme Facebook, Instagram, TikTok.

Avant, pendant et après le concours en présentiel, l'Organisateur prend des photographies, enregistre des vidéos et fait des enregistrements télévisuels des participants. L'Organisateur s'en servira pour son site web, sa plateforme numérique et ses communications internes et externes ; et en illustre ses publications (e.a. le site web, Facebook et la presse écrite). Le participant accepte expressément que les enregistrements réalisés par l'Organisateur puissent être utilisés librement en Europe pendant une période de 20 ans à des fins commerciales internes et externes via e.a. la publication dans des catalogues, des dépliants, des affiches, des sites web (accessibles au personnel et aux personnes extérieures).

ARTICLE 8 - PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

L'Organisateur agit conformément à la législation belge relative à la protection de la vie privée (loi du 8/12/1992). En participant au concours, le participant consent à l'enregistrement de ses données à caractère personnel obtenues par la participation au concours dans les fichiers de La Lorraine Ninove SA, ayant son siège social à Elizabethlaan 143, 9400 Ninove. Ces données seront utilisées pour gérer le concours et identifier le(s) gagnant(s), de même que pour fournir des informations relatives à des produits, des services ou des initiatives de l'Organisateur ou de sociétés y liées. L'Organisateur peut utiliser vos données à caractère personnel à des fins de ciblage d'audience personnalisée (Custom Audience Targeting) via Facebook, Twitter, Instagram, Google ou un quelconque autre réseau social. L'Organisateur constitue une audience personnalisée en téléchargeant des adresses e-mail, des numéros de téléphone, des identifiants d'utilisateurs ou des noms de ses clients dans un outil de publicité. Ce groupe peut ensuite être associé à des campagnes spécifiques de Facebook, Twitter, Google ou d'autres réseaux sociaux : seuls ces utilisateurs respectifs

peuvent voir la campagne. En outre, l'Organisateur peut associer votre adresse électronique, votre numéro de téléphone votre identifiant d'utilisateur ou votre nom à Google Customer pour encore mieux harmoniser notre communication avec vos choix personnels, ce par le biais d'outils en ligne comme Search Engine Advertising (SEA).

Conformément à la loi, le participant peut consulter ses données à tout moment, les modifier ou les faire supprimer de la banque de données. La demande doit se faire en adressant un e-mail à : info@tarteamoi.be ou en envoyant un courrier daté à La Lorraine Ninove SA, ayant son siège social à Elisabethlaan 143, 9400 Ninove. Le participant qui demande la suppression de ses données durant le déroulement du concours accepte que cette suppression entraîne automatiquement la fin de sa participation étant donné qu'il n'est pas possible d'être repris dans la liste des participants sans être enregistré.

ARTICLE 9 - RÈGLEMENT DES LITIGES

En participant à ce Concours, le participant accepte toutes les dispositions du Règlement du Concours, de même que toute décision que l'Organisateur devrait prendre à ce propos. Aucune réponse ne sera apportée aux lettres relatives à ce concours. L'Organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement voire d'annuler le concours en cas de force majeure ou en présence de tout autre évènement indépendant de sa volonté.

En cas de situation non prévue par le Règlement, l'Organisateur se réserve le droit de modifier le Règlement ou d'y remédier en fonction à son entière discrétion. Aucun recours n'est possible contre pareilles décisions.

Si une partie ou la totalité du Règlement est invalide ou inapplicable en vertu du droit applicable, cela n'affectera pas les autres dispositions valides/applicables du Règlement, et la disposition invalide/ inapplicable ne sera pas prise en compte.

Ce règlement du concours est exclusivement régi par le droit belge et en cas de litige, seuls les tribunaux de Termonde sont compétents.

Fait à Ninove le 15.02.2025.